



**LISTE DES DÉCISIONS DU CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
07 JANVIER 2025 – POSTE DE SECOURS DE BLATON**

PRESENTS :

Madame MARGHEM Marie-Christine, Présidente du Collège et du Conseil ;
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, BOITTE Alexandre, BOURDEAUD-HUY Jean-Pierre, BRABANT Aurélien, BUSINE Michaël, CASTERMAN Michel, CLOET Ann, CORNILLIE Hervé, DELAUNOIT Benjamin, DI LORENZO Frédéric, DUDANT Gauthier, DUPIRE Jacques, LEEUWERCK Alice, MARCIL Dominique, MARLOT Bastien, MOTTE Antoine, VAN GROOTENBRULLE Florent, VANDERSTRAETEN Roger, WACQUIER Pierre ;
Madame la représentante provinciale GOOSSENS Aurore ;

Monsieur Charles YSEBAERT, Commandant de Zone f.f. ;
Madame Céline VANDENBULCKE, Secrétaire de Zone ;

Monsieur Florent BOTTE, comptable spécial, invité en tant qu'expert ;
Madame Laurence LEFEBVRE, adjointe au comptable spécial, invitée en tant qu'experte.

Séance publique

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 17/12/2024.

Point 2. Situation budgétaire - Présentation.

Point 3. Arrêté du Gouverneur du 20 novembre 2024 relatif à la modification budgétaire de l'exercice 2024 - Information.

Point 4. Plan Général d'urgence et d'intervention - Mise à disposition des contacts des Bourgmestres.

Point 5. Impossibilité pour le service prévention de traiter toutes les demandes reçues - Information.

Point 6. Aménagement de camionnettes de type transport de matériel - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de relancer un marché public pour l'aménagement de 2 camionnettes de type transport de matériel, pour un montant estimé à 105.173,55 € HTVA, soit 127.260 € TVA comprise.

Point 7. Acquisition d'un camion-citerne de 8000 litres destiné à la Zone de Secours Wallonie Picarde - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le lancement d'un marché public ayant pour objet l'acquisition d'un camion-citerne de 8000 litres, pour un montant estimé à 272.727,27 € hors TVA ou 330.000,00 € TVA comprise.

Point 8. Acquisition de deux véhicules légers opérationnels via la Centrale de Marchés pour Services fédéraux (CMS).

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de faire l'acquisition de deux véhicules légers opérationnels via la Centrale d'achats au montant unitaire de 36.209,01 € HTVA soit 43.812,90 € TVA comprise.

Point 9. Convention de services et opérations de drones - Approbation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de marquer son accord sur la convention proposée par Citymesh Safety Drones SA à la Zone de Secours Wallonie Picarde pour entamer une collaboration d'un an permettant à la Zone de Secours de disposer des images des drones de sécurité mis à disposition par la société dans le cadre des interventions.

Point 10. Recrutement pour la fonction de directeur administratif - Modification du jury.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'adapter le jury de la procédure de recrutement pour la fonction de Directeur administratif initiée par la décision du Conseil de Zone du 18/10/2024, compte-tenu de l'impossibilité d'un des membres d'être présent le jour des épreuves et de se faire remplacer.

Point 11. Mobilité au grade de major professionnel - Modification du jury.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'adapter le jury de la procédure de mobilité au grade de major professionnel initiée par la décision du Conseil de Zone du 18/10/2024, compte-tenu de l'impossibilité d'un des membres d'être présent le jour des épreuves et de se faire remplacer.

Point 12. Jours de congé annuels supplémentaires pour les agents administratifs - Prise de position.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de ne pas octroyer de jours de congé annuel de vacances supplémentaires au personnel de la Zone de Secours.

Huis clos

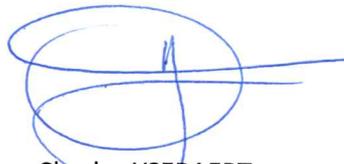
Point 13. Représentation d'un membre du Conseil provincial au sein du Conseil et du Collège de Zone - Approbation.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de conférer la qualité de membre du Conseil de Zone à Madame GOOSSENS Aurore, représentante du Conseil Provincial du Hainaut, de conférer la qualité de membre du Collège de Zone à Madame GOOSSENS Aurore, représentante du Conseil Provincial du Hainaut, avec voix délibérative et de prendre en compte la désignation de Monsieur GOSELAIN Valéry en qualité de représentant suppléant du Conseil Provincial du Hainaut en cas d'impossibilité pour Madame GOOSSENS Aurore de participer aux réunions du Conseil et/ou du Collège de Zone.

Pour le Conseil de Zone,



Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Charles YSEBAERT
Commandant de Zone f.



Marie-Christine MARGHEM
Présidente de Zone

